

Précarité dans l'Espace transfrontalier genevois

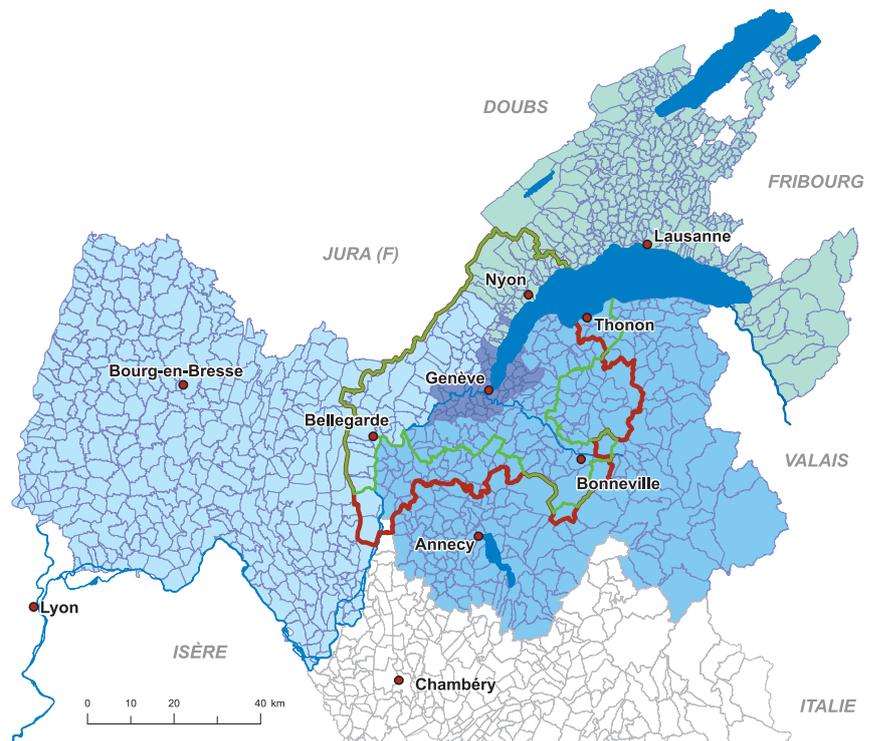
L'objectif de cette étude est d'identifier les zones de l'Espace transfrontalier genevois dans lesquelles les risques de précarité sont les plus grands. La précarité, telle qu'elle est considérée ici, n'est pas synonyme uniquement de pauvreté, mais recouvre plusieurs dimensions. Cet aspect multidimensionnel la rend difficilement mesurable directement. Certes, il existe un lien entre précarité et pauvreté : une personne pauvre peut être considérée comme vivant dans la précarité, mais l'inverse n'est pas forcément vrai. Pour un individu, la précarité constitue un risque accru d'évolution vers la pauvreté.

L'analyse s'est effectuée au moyen de sept indicateurs pertinents, regroupés en quatre thèmes : revenu, emploi, famille et logement. Cette étude s'inspire, d'une part, de la méthodologie développée par l'INSEE et des études sur la précarité qui l'utilisent, et, d'autre part, des résultats obtenus au niveau du canton de Genève¹.

Le choix des indicateurs a constitué l'une des difficultés majeures de cette étude. En effet, des sources de données administratives et statistiques ont été mobilisées des deux côtés de la frontière sur des thèmes parfois « classiques », comme la part de chômeurs, mais également sur des thèmes plus novateurs dans une perspective transfrontalière, comme la part de bénéficiaires d'aides sociales ou la part de couples en dessous du seuil de bas revenus. Ces thèmes touchant directement les systèmes administratifs suisses et français, parfois proches mais la plupart du temps très différents, des compromis ont dû être faits pour garantir une comparabilité satisfaisante sur l'ensemble de la zone d'étude.

¹ OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE. *La précarité à Genève dans une optique territoriale*. Genève : OCSTAT, 2012, Communications statistiques n° 42.

Espace transfrontalier genevois



Source : OST, *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois*

Territoire franco-valdo-genevois

(zone de référence de l'Espace transfrontalier genevois)

-  Canton de Genève
-  Canton de Vaud
-  Département de l'Ain
-  Département de la Haute-Savoie
-  « Grand Genève » (projet d'agglomération, juin 2012)
-  Espace transfrontalier genevois

Périmètre d'étude

La zone d'étude, c'est-à-dire l'Espace transfrontalier, est constituée, dans cette analyse, du canton de Genève, de la zone d'emploi¹ du Genevois-Français ainsi que des huit communes faisant partie de l'Association Régionale de Coopération des collectivités du Genevois, qui appartiennent au périmètre du projet d'agglomération le « Grand Genève ». Habituellement, l'Espace transfrontalier genevois utilisé dans le cadre des analyses de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) comporte également le district de Nyon. Pour des questions de disponibilité des données, il n'a pas été inclus dans cette étude.

L'unité géographique qui a été utilisée dans un premier temps correspond, des deux côtés de la frontière, aux communes, à l'exception de la commune de la ville de Genève pour laquelle une division en 16 secteurs a été privilégiée. Dans un deuxième temps, un maillage plus fin, constitué de carreaux de 400 sur 400 mètres, a été appliqué sur l'ensemble de l'Espace transfrontalier. Cette méthode permet une analyse plus fine qui s'affranchit des limites géographiques basées sur un découpage administratif. En revanche, ce type d'analyse « au carreau » requiert des données à un niveau « infra-communal » qui n'est pas encore disponible pour tous les indicateurs. Les cartes au carreau ne concernent par conséquent que trois des sept indicateurs, ainsi qu'un indicateur synthétique constitué de ces trois indicateurs.

Un glossaire des abréviations utilisées dans cette étude se trouve à la fin de cette publication.

¹ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et se détermine donc à partir des déplacements domicile-travail. La zone d'emploi du Genevois-Français correspond à la zone d'influence de Genève. Pour plus d'informations, se rendre sur le site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/zone-emploi.htm> .

Précarité globale

Afin de mesurer et de caractériser la précarité des personnes et des ménages dans l'Espace transfrontalier, sept indicateurs ont été retenus (voir Partie 5 - Méthodologie). Ils permettent d'évaluer quatre types de précarité : la précarité monétaire, la précarité liée à l'emploi, la précarité familiale, et la précarité liée au logement.

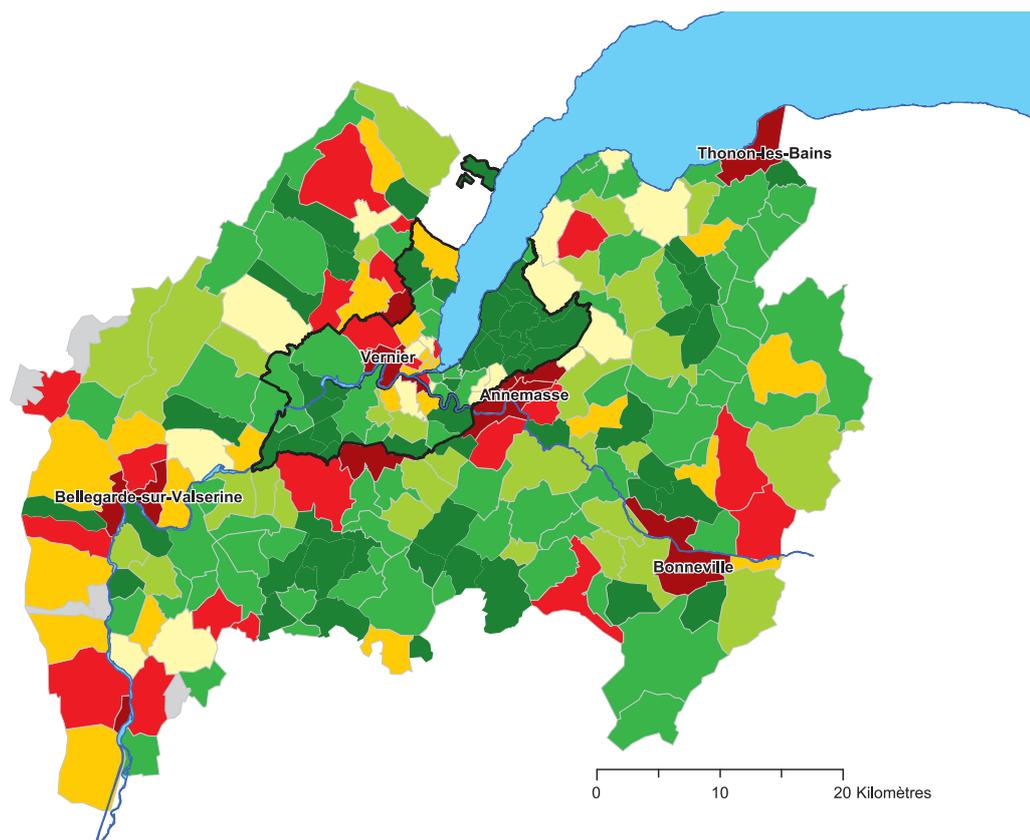
Les zones où les signes de précarité sont les plus marqués sont généralement des communes densément peuplées. Le maillage communal, ou par secteur pour la ville de Genève, reste cependant très large et ne permet pas de distinguer les disparités qui peuvent exister à l'intérieur d'une même commune.

Dans l'Espace transfrontalier, les signes de précarité sont particulièrement marqués dans les communes situées sur la rive droite du Rhône. Sur la rive gauche, les communes présentant des signes de précarité sont plus disséminées.

Du côté français, les communes qui montrent le plus de signes de précarité, en rouge foncé sur la carte C-01, sont toutes des communes urbaines : Annemasse (ainsi que les communes sur lesquelles l'agglomération s'étend comme Ambilly, Etrembières, Gaillard et Ville-la-Grand), Bellegarde-sur-Valserine, Bonneville, Ferney-Voltaire, Saint-Julien-en-Genevois, Seyssel et Thonon.

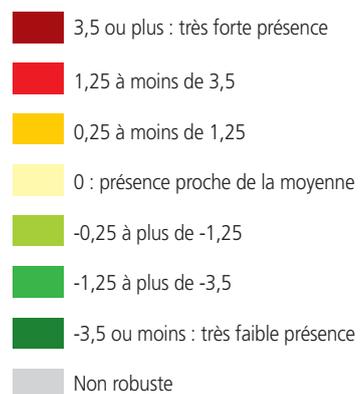
Dans le canton de Genève, la commune de Vernier montre des signes de précarité très supérieurs à la moyenne. Il s'agit par ailleurs de la commune la plus peuplée du canton (33 900 habitants à fin 2011), après la ville de Genève. Des signes forts de précarité sont également visibles dans le secteur Bâtie - Acacias de la ville de Genève, qui est relativement peu peuplé (4 800 habitants à fin 2011).

C-01 Précarité globale dans l'Espace transfrontalier genevois, par commune



Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

Signes de précarité globale : score



Précarité par thème

La précarité se décline dans cette étude en quatre thèmes, chacun d'entre eux se déclinant à son tour en un ou plusieurs indicateurs. Un travail conséquent a été mené pour parvenir à des définitions qui rendent ces indicateurs le plus comparable possible dans un espace transfrontalier. Ces définitions sont présentées de manière succincte au début de chaque thème, et de façon détaillée dans la partie méthodologique (partie 5).

1. La précarité monétaire

Dans l'Espace transfrontalier, les communes touchées par ce type de précarité sont plutôt situées en France. La commune la plus touchée par la précarité monétaire est Gaillard, avec 16,8 % d'allocataires percevant le RSA. Ferney-Voltaire et Annemasse arrivent respectivement en deuxième et troisième position, avec une part un peu plus faible atteignant 12,8 % et 12,7 %.

Dans la zone d'étude côté France, la part d'allocataires touchant le RSA atteint 6,9 %, contre 7,5 % en Rhône-Alpes.

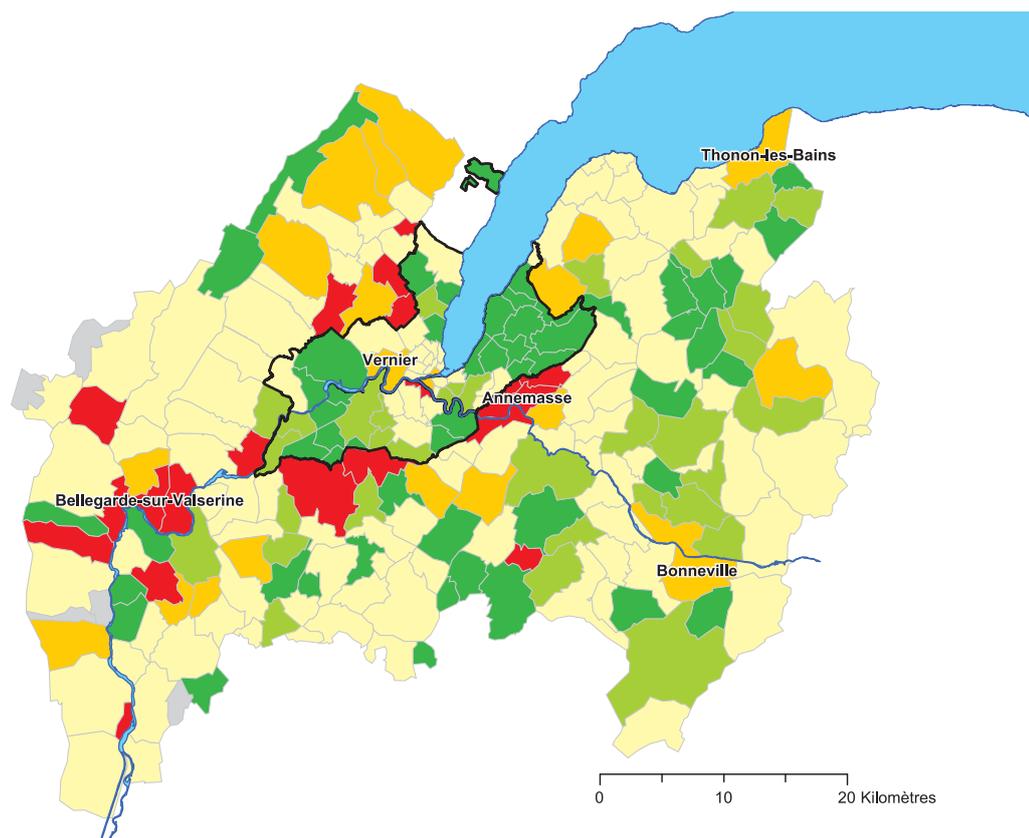
Dans le canton de Genève, la part d'allocataires de subsides s'élève à 4,0 %. Les signes de précarité monétaire sont très fortement présents uniquement dans le secteur Bâtie-Acacias de la ville de Genève (en rouge sur la carte C-02), avec un taux de bénéficiaires de l'aide sociale qui atteint 7,9 % des habitants de moins de 65 ans. Ces signes sont fortement présents (en orange sur la carte) dans deux secteurs de la ville (Jonction - Plainpalais et Saint-Gervais – Chantepoulet) ainsi que dans la commune de Vernier. Dans cette dernière, le taux de bénéficiaires est de 7,2 %.

La présence de signes de précarité est proche de la moyenne de l'Espace transfrontalier dans tous les autres secteurs de la ville de Genève ainsi que dans 11 communes du canton de Genève, dont la plupart sont des communes de la périphérie urbaine fortement peuplées, à l'exception de Dardagny.

La précarité monétaire

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 1	Allocataires CAF percevant le RSA socle + allocataires CAF touchant le RSA socle et majoration pour parent isolé (= API) par rapport à la population totale des allocataires	Bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict ou du revenu minimal cantonal d'aide sociale (RMCAS) par rapport à la population des moins de 65 ans

C-02 Précarité monétaire dans l'Espace transfrontalier genevois, par commune

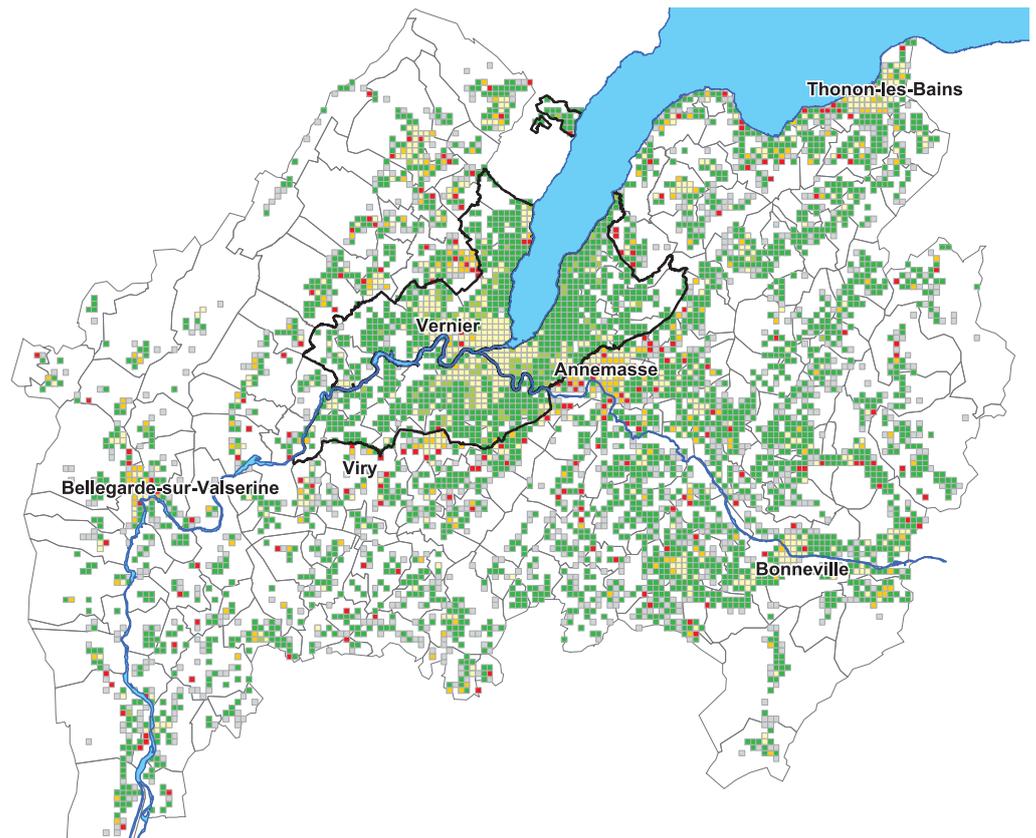


Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

Signes de précarité monétaire : score

- 2 : très forte présence
- 1 : forte présence
- 0 : présence proche de la moyenne
- 1 : faible présence
- 2 : très faible présence
- Non robuste

C-03 Précarité monétaire dans l'Espace transfrontalier genevois, au carreau



Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

■ = 400 x 400 mètres

Signes de précarité monétaire : score

- 2 : très forte présence
- 1 : forte présence
- 0 : présence proche de la moyenne
- -1 : faible présence
- -2 : très faible présence
- Non robuste

Le carroyage de l'indicateur de précarité monétaire permet d'affiner l'analyse par commune. Ainsi, les communes avec les signes de précarité monétaire les plus importants, et qui sont donc uniformément en rouge dans la carte à l'échelon communal, présentent en leur sein des zones bien différenciées. C'est le cas par exemple pour la commune de Viry : malgré une couleur rouge vif à l'échelon communal, il existe des zones en vert foncé, donc avec peu de signes de précarité, notamment le long de la frontière suisse et au sud-est de la commune.

2. La précarité liée à l'emploi

Dans la zone d'étude française, la part de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler est de 7,9 %. Cette part atteint 9,3 % en Rhône-Alpes. Dans le canton de Genève, la part des chômeurs inscrits parmi la population en âge de travailler est de 4,3 % à la fin 2010.

Avec 13,4 % de demandeurs d'emploi, Annemasse arrive en tête des communes de l'Espace transfrontalier les plus touchées. Thonon-les-Bains est juste derrière (11,9 %).

Pour les trois autres indicateurs, les communes qui semblent touchées sont surtout des petites communes dans lesquelles les demandeurs d'emploi sont peu nombreux. De ce fait, la part des jeunes chômeurs, la part des chômeurs de 50 ans ou plus, et la part des demandeurs d'emploi de longue durée peuvent être artificiellement très hautes.

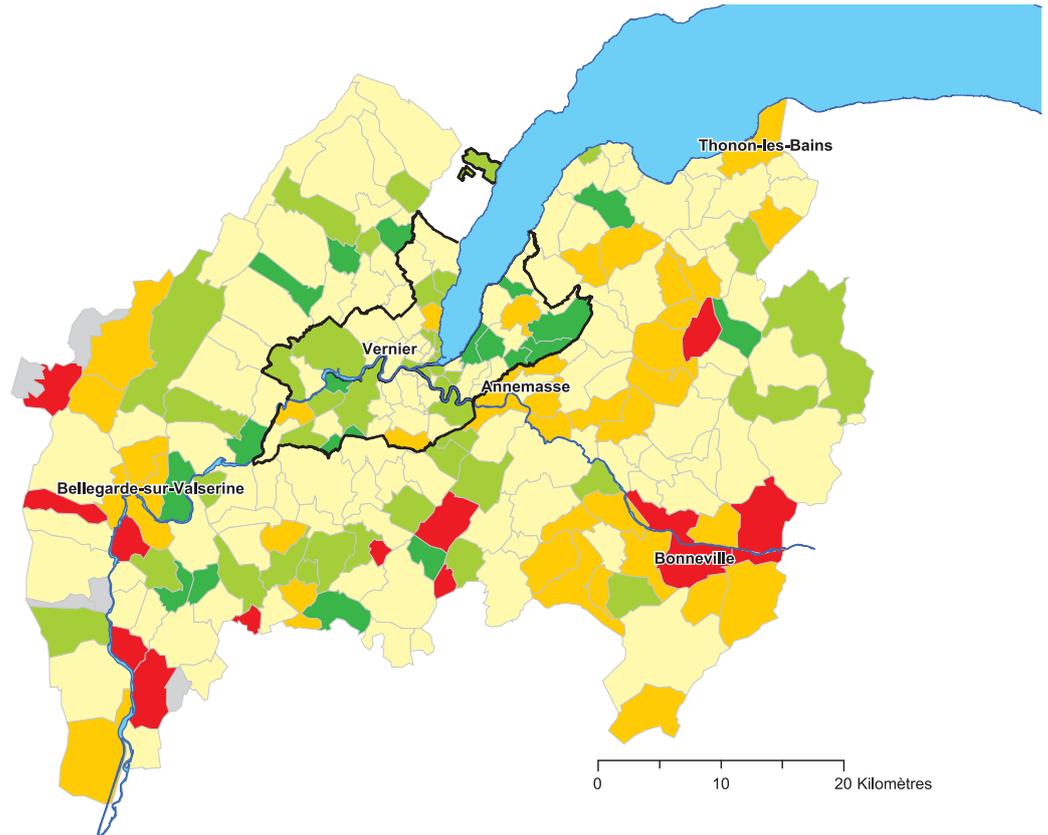
De même que pour la précarité monétaire, la précarité liée à l'emploi concerne davantage les communes françaises que les communes suisses. Les signes de précarité de l'emploi ne sont en effet au-dessus de la moyenne que dans quatre communes genevoises : Pregny-Chambésy, Avully, Bardonnex et Meinier. Comme c'est le cas pour les communes françaises touchées par des signes de précarité de l'emploi, le nombre de chômeurs y est faible, ce qui peut induire des taux de chômeurs de longue durée, de jeune chômeurs ou de chômeurs de 50 ans ou plus artificiellement hauts.

En ce qui concerne la part des chômeurs inscrits parmi la population en âge de travailler, les taux les plus élevés se trouvent dans les secteurs de la ville de Genève suivants : Bâtie – Acacias (6,7 %), St-Gervais – Chantepoulet (6,2 %), Cluses – Philosophes (5,8 %), Jonction – Plainpalais (5,7 %), Délices – Grottes (5,7 %) et Pâquis – Navigation (5,4 %). La commune avec le plus haut taux de chômeurs est celle de Vernier (5,3 %).

La précarité liée à l'emploi

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 2	Demandeurs d'emploi par rapport à la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans)	Chômeurs inscrits par rapport à la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans)
Indicateur 3	Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi	Chômeurs de moins de 25 ans par rapport à l'ensemble des chômeurs
Indicateur 4	Idem pour les plus de 50 ans	Idem pour les plus de 50 ans
Indicateur 5	Demandeurs d'emploi au chômage depuis 1 an ou plus par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi	Chômeurs depuis 1 an ou plus par rapport à l'ensemble des chômeurs

C-04 Précarité liée à l'emploi dans l'Espace transfrontalier genevois, par commune



Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

Signes de précarité de l'emploi : score

- 4 à 8 : très forte présence
- 2 et 3 : forte présence
- 1 à 1 : présence proche de la moyenne
- 2 et -3 : faible présence
- 4 à -8 : très faible présence
- Non robuste

A l'heure actuelle, les données à disposition sur les demandeurs d'emploi côté français ne permettent pas de faire d'analyses au niveau du carreau.

3. La précarité familiale

Dans la partie française de la zone, la part des allocataires en couple avec 2 enfants ou plus et vivant en dessous du seuil de bas revenus est de 12,4 %. Dans la région Rhône-Alpes, elle s'élève à 14,3 %. A Gaillard, un tiers des allocataires en couple avec 2 enfants ou plus vivent sous le seuil de bas revenus, ce qui fait d'elle la commune la plus affectée par la précarité familiale.

Contrairement aux deux autres types de précarité pris en compte dans cette étude, la précarité familiale concerne plus particulièrement les communes suisses¹. Dans le canton de Genève, la part des couples mariés avec deux enfants vivant sous le seuil de bas revenus parmi les couples mariés avec deux enfants s'élève à 17,5 %. Les zones les plus touchées sont la commune de Vernier, où cette part s'élève à 27,8 %, ainsi que sept secteurs de la ville de Genève : Sécheron-Prieuré (31,8 %), Pâquis – Navigation (31,6 %), Bâtie – Acacias (30,1 %), Délices – Grottes (29,1 %), Jonction – Plainpalais (28,7 %), Charmilles – Châtelaine (28,3 %) et Grand-Pré – Vermont (27,8 %).

Les communes de Versoix, Grand-Saconnex, Meyrin et Onex présentent également des signes de précarité familiale fortement au-dessus de la moyenne générale.

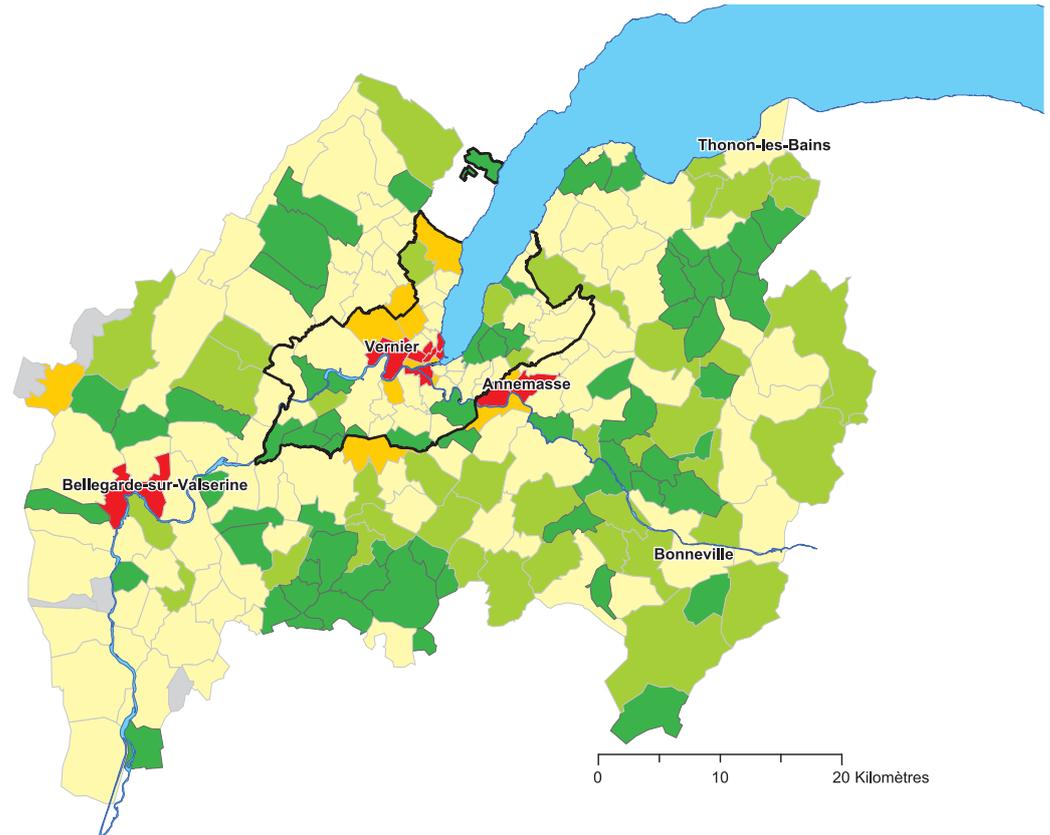
La précarité familiale

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 6	Allocataires CAF en couple avec 2 enfants ou plus et vivant au-dessous du seuil de bas revenus par rapport aux allocataires en couple avec 2 enfants ou plus	Couples mariés avec 2 enfants ou plus vivant sous le seuil des bas revenus par rapport aux couples mariés avec enfants

Remarque : en France métropolitaine, les allocations familiales ne sont versées qu'à partir de la naissance du deuxième enfant.

¹ Les seuils de bas revenus étant très différents de part et d'autre de la frontière, il est difficile de comparer les communes suisses et françaises. Pour être rigoureux dans l'analyse, il faudrait pouvoir prendre en compte le coût de la vie de chaque côté de la frontière : les loyers sont par exemple beaucoup plus élevés en Suisse. Nous nous en tenons donc à la comparaison brute de ces indicateurs.

C-05 Précarité familiale dans l'Espace transfrontalier genevois, par commune



Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

Signes de précarité de familiale : score

■	2 : très forte présence
■	1 : forte présence
■	0 : présence proche de la moyenne
■	-1 : faible
■	-2 : très faible présence
■	Non robuste

La population de référence pour l'indicateur de précarité familiale est l'ensemble des couples mariés avec deux enfants ou plus. Etant donné qu'il s'agit d'une part de la population relativement restreinte, le nombre de carreaux considérés comme « non robuste », c'est-à-dire comportant moins de cinq couples avec deux enfants ou plus, est très important (3 375 carreaux non robustes sur les 4 894 carreaux identifiés). Ceci rend la lecture de la carte carroyée difficile. De fait, elle ne figure pas dans la publication.

4. La précarité liée au logement

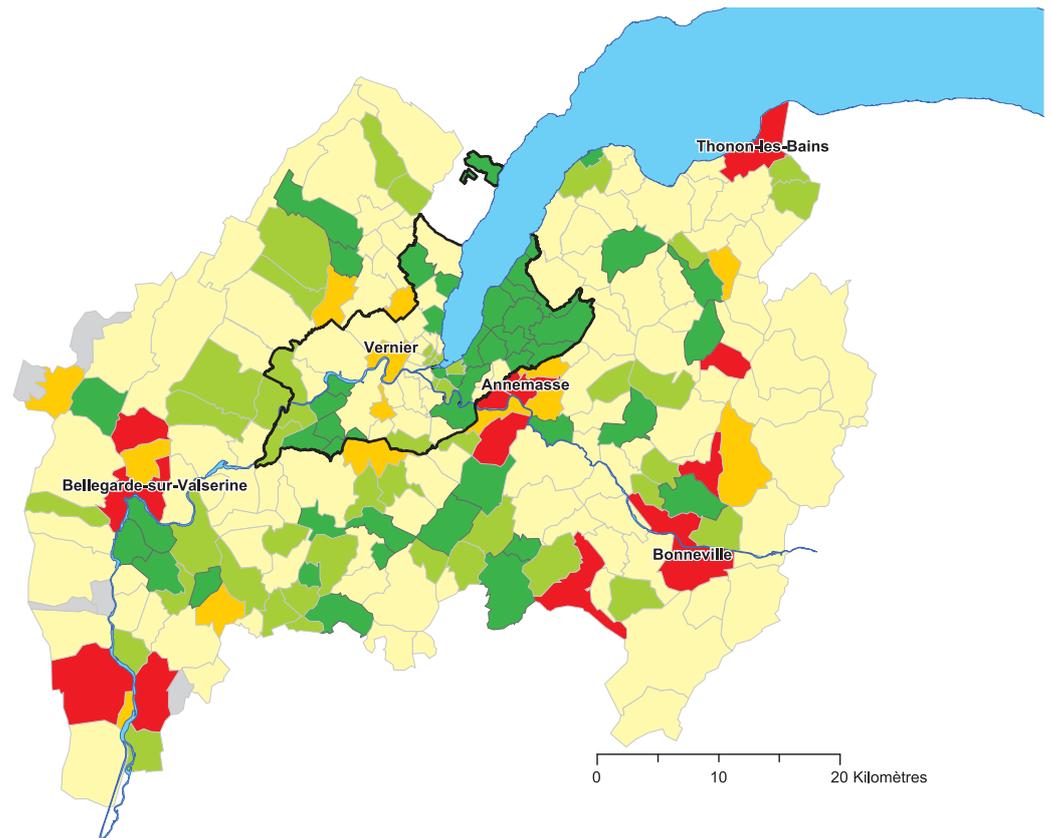
Dans la partie française de la zone d'étude, le ratio du nombre d'allocataires bénéficiant d'aides au logement sur le nombre de résidences principales en 2010 est de 12,7 %, contre 21,6 % pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Avec 24,2 %, Annemasse et Bellegarde-sur-Valsérine sont particulièrement concernées par ce type de précarité.

La précarité liée au logement affecte plutôt les communes françaises que les communes suisses. On trouve ainsi moins de signes de précarité liée au logement dans le canton de Genève que dans le reste de la zone d'étude. Les seules communes qui ressortent avec un score de précarité liée au logement au-dessus de la moyenne sont les communes de Vernier et de Confignon.

La précarité liée au logement

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 7	Allocataires CAF bénéficiaires d'une allocation logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement sociale - quelle que soit la situation familiale de la personne - ou allocation de logement familiale) par rapport à l'ensemble des résidences principales	Logements (ménages) pour lesquels une allocation de logement ou une subvention HM (habitation mixte) est attribuée et nombre de HBM (habitation bon marché) par rapport à l'ensemble du parc de logements.

C- 06 Précarité liée au logement dans l'Espace transfrontalier genevois, par commune

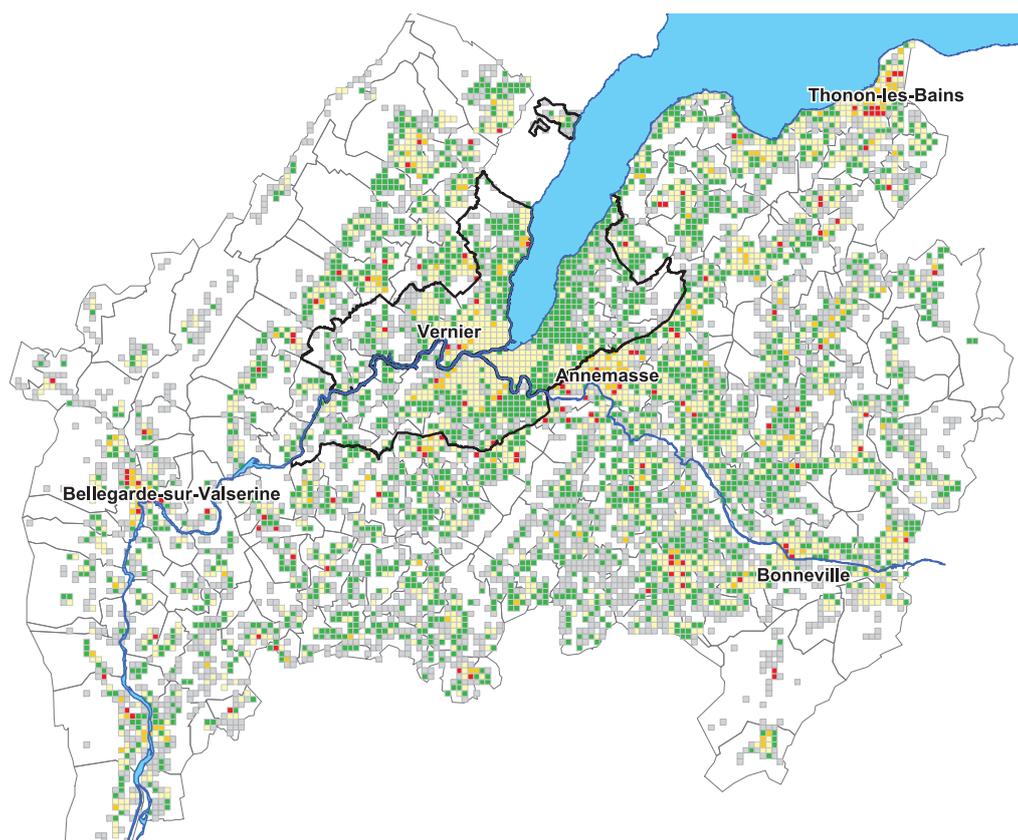


Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

Signes de précarité liée au logement : score

- 2 : très forte présence
- 1 : forte présence
- 0 : présence proche de la moyenne
- 1 : faible
- 2 : très faible présence
- Non robuste

C-07 Précarité liée au logement dans l'Espace transfrontalier genevois, au carreau



Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

■ = 400 x 400 mètres

Signes de précarité liée au logement : score

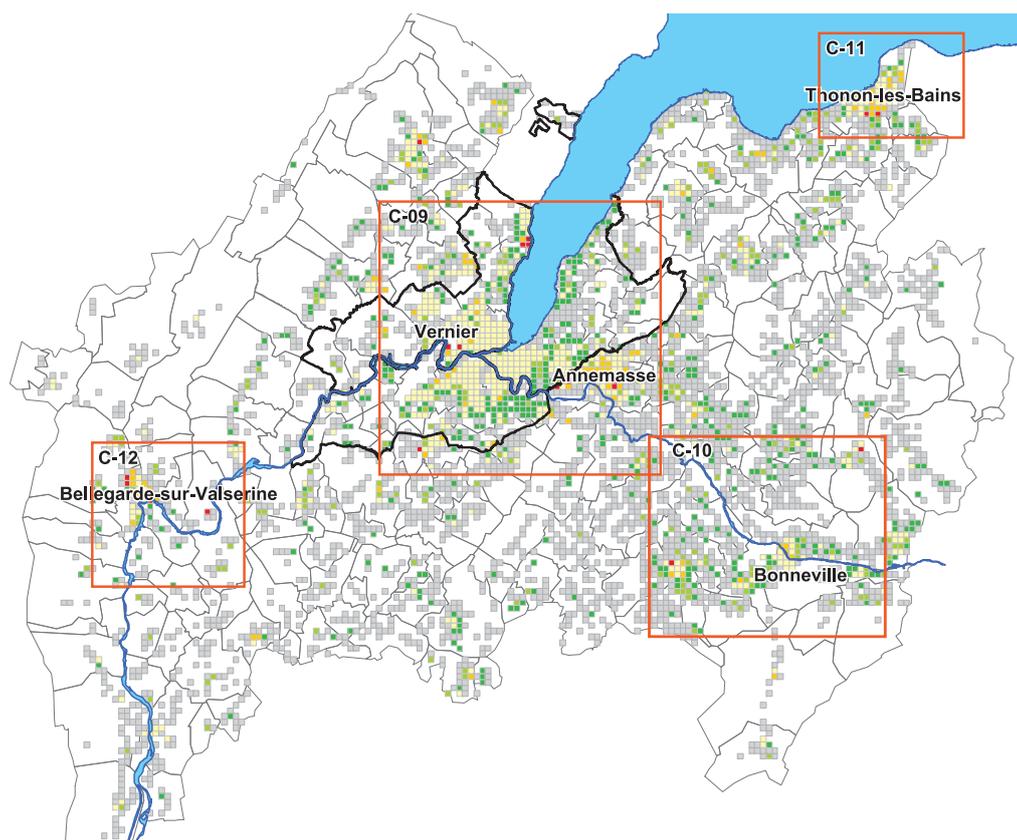


L'analyse au carreau de la précarité liée au logement révèle à nouveau la cohabitation, dans certaines communes, de zones de forte et de faible précarité. Dans le canton de Genève, la commune de Vernier est composée par exemple de carreaux allant du score le plus faible (zone de la commune plutôt occupée par des villas) jusqu'au score le plus élevé (les deux carreaux rouges correspondent aux quartiers du Lignon et des Libellules).

5. Précarité globale basée sur les trois indicateurs disponibles au carreau

Un score global a été calculé à partir des trois indicateurs de précarité disponibles à l'échelon du carreau : la précarité monétaire, la précarité familiale et la précarité liée au logement. Pour des raisons de qualité des données et de secret statistique, tous les carreaux comportant moins de 5 logements ou moins de 5 individus ont été déclarés « non robustes ». Bien que la carte qui présente ce score global comporte un grand nombre de carreaux non robustes, on y retrouve les zones de précarité identifiées grâce à l'analyse par commune. Ainsi, du côté genevois, ressortent la commune de Vernier, avec deux carreaux rouges correspondant aux quartiers du Lignon et des Libellules, ainsi que la commune de Versoix et le quartier du Crève-Cœur. Côté français, les carreaux les plus précaires se trouvent essentiellement dans les unités urbaines d'Annemasse, de Saint-Julien-en-Genevois, de Bellegarde et de Thonon.

C-08 Précarité globale dans l'Espace transfrontalier genevois, au carreau



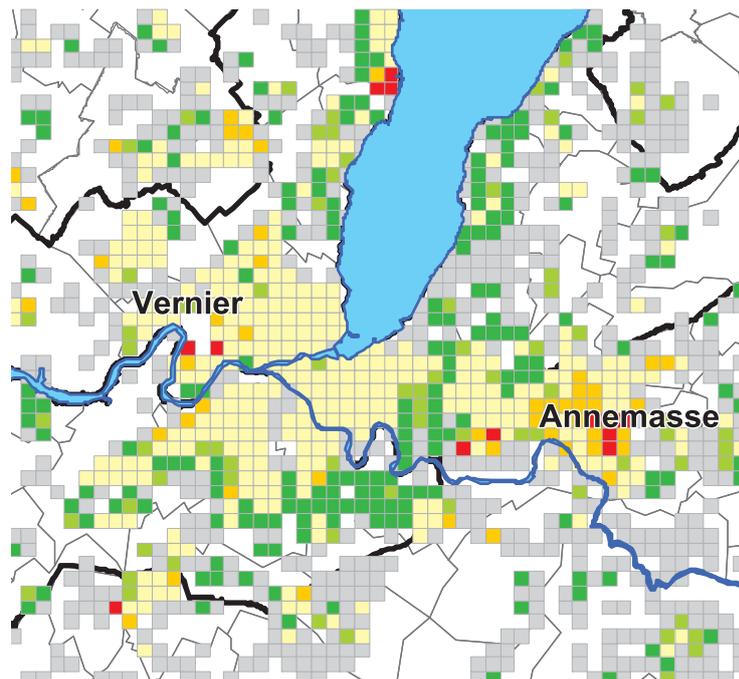
Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

■ = 400 x 400 mètres

Signes de précarité globale: score



C-09 Genève et Annemasse - Précarité globale, au carreau



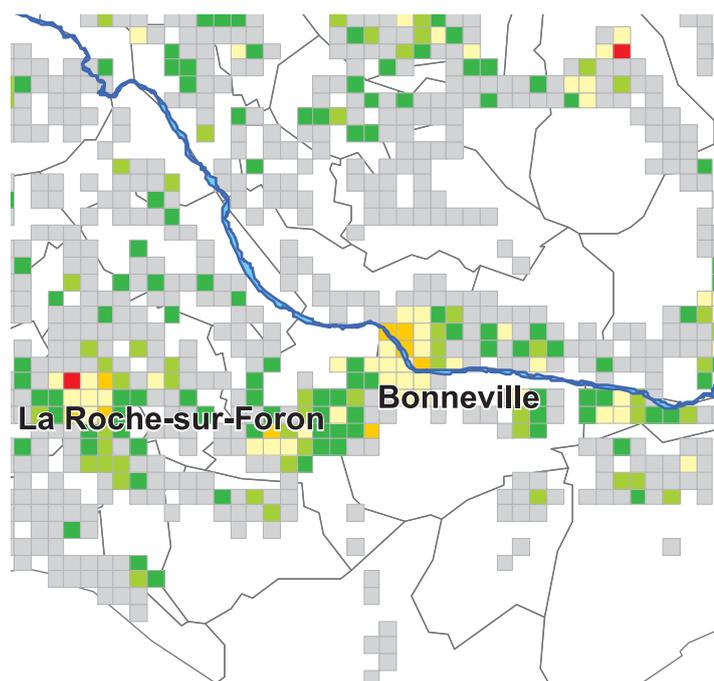
Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

■ = 400 x 400 mètres

Signes de précarité globale : score

-  2 : très forte présence
-  1 : forte présence
-  0 : présence proche de la moyenne
-  -1: faible présence
-  -2: très faible présence
-  Non robuste

C-10 Vallée de l'Arve - Précarité globale, au carreau



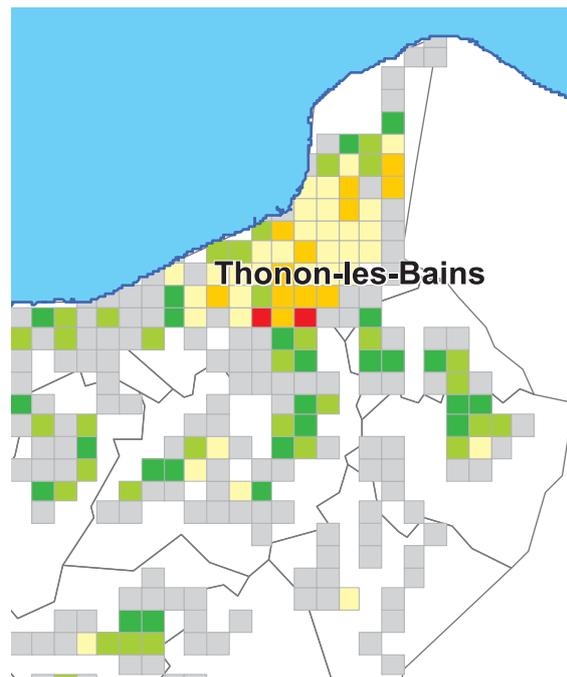
Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

■ = 400 x 400 mètres

Signes de précarité globale : score



C-11 Thonon - Précarité globale, au carreau



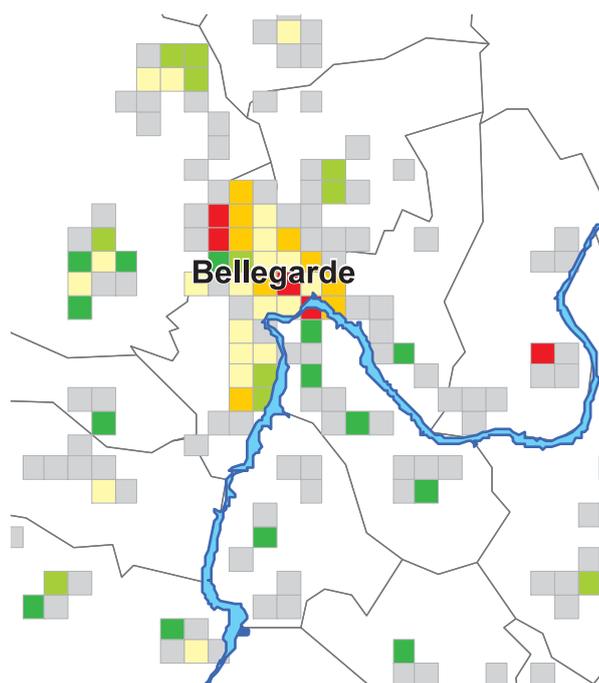
Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

■ = 400 x 400 mètres

Signes de précarité globale : score

- 2 : très forte présence
- 1 : forte présence
- 0 : présence proche de la moyenne
- -1 : faible présence
- -2 : très faible présence
- Non robuste

C-12 Bellegarde - Précarité globale, au carreau



Source : OCSTAT / INSEE • Fonds de carte : SEMO / IGN

■ = 400 x 400 mètres

Signes de précarité globale : score

- 2 : très forte présence
- 1 : forte présence
- 0 : présence proche de la moyenne
- 1 : faible présence
- 2 : très faible présence
- Non robuste

Analyse détaillée de treize communes

Dans l'Espace transfrontalier, treize communes manifestent des signes de précarité importants : onze en France et deux en Suisse.

Gaillard est la commune de l'Espace transfrontalier genevois où les signes de précarité sont les plus marqués. Elle est assez mal classée pour quatre des sept indicateurs de précarité. Dans cette commune, la précarité monétaire, la précarité familiale et la précarité liée au logement sont particulièrement importantes. En effet, la part des allocataires CAF percevant le RSA socle ou majoré parmi la population des allocataires atteint la valeur maximale de l'Espace transfrontalier. Il en va de même pour la part des allocataires CAF en couple avec 2 enfants ou plus vivant en dessous du seuil de bas revenus. Ainsi, près de 17 % des allocataires perçoivent le RSA socle ou majoré. Environ 33 % des allocataires en couple avec 2 enfants ou plus vivent en dessous du seuil, contre 19 % dans l'Espace transfrontalier.

En ce qui concerne la précarité liée au logement, 21 % des résidences principales sont occupées par des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, contre seulement 9 % dans l'Espace transfrontalier.

Par ailleurs, la part des demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler est également plutôt élevée : elle atteint 11,2 %, contre 6,0 % en moyenne sur l'Espace transfrontalier. Les personnes âgées de 50 ans ou plus sont plus concernées.

A Gaillard, en 2009, la moitié des ménages déclarent un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 18 756 euros. En Rhône-Alpes, le revenu fiscal médian par unité de consommation s'élève à 19 043. Près de 55 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables, contre seulement 43 % en Rhône-Alpes.

Bellegarde-sur-Valserine et Annemasse présentent les mêmes caractéristiques que Gaillard, à savoir une présence de la précarité monétaire, de la précarité familiale et de la précarité liée au logement beaucoup plus importante que dans le reste de l'Espace transfrontalier. Dans ces villes, respectivement près de 11 % et 13 % des allocataires perçoivent le RSA socle ou majoré. Environ 28 % et 29 % des allocataires en couple avec 2 enfants ou plus vivent avec moins de 956 euros par unité de consommation. En ce qui concerne la précarité liée au logement, 24 % des résidences principales

sont occupées par des allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement à Bellegarde-sur-Valserine, comme à Annemasse.

A Annemasse, la part des demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler atteint 13,4 %. C'est la part la plus élevée de tout l'Espace transfrontalier. A Bellegarde-sur-Valserine, cette part n'est pas négligeable non plus (11,0 %).

Autour d'Annemasse et de Gaillard, trois autres communes présentent des signes de précarité importants : Ambilly, Étrembières, et Ville-la-Grand.

Tous les types de précarité touchent Ambilly : précarité monétaire, précarité familiale, précarité liée au logement et part de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler élevée. Étrembières et Ville-la-Grand sont quant à elles surtout concernées par la précarité monétaire.

D'autres communes, plus disséminées sur le territoire, présentent également des signes de précarité conséquents.

Bonneville se caractérise par une part de demandeurs d'emploi élevée. Avec 11,4 % de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler, cette commune arrive au quatrième rang de l'Espace transfrontalier. La part des demandeurs d'emploi au chômage depuis un an ou plus est particulièrement élevée (38 % des demandeurs d'emploi). La précarité liée au logement est importante également, avec 19,4 % des résidences principales occupées par des allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement.

Saint-Julien-en-Genevois est surtout caractérisée par une précarité monétaire élevée, avec 9,8 % des allocataires percevant le RSA socle ou majoré.

Ferney-Voltaire est marquée par une précarité monétaire élevée. Avec 12,8 % des allocataires percevant le RSA socle ou majoré, cette commune arrive au deuxième rang des villes de l'Espace transfrontalier pour cet indicateur.

Thonon-les-Bains se caractérise par une part de demandeurs d'emploi élevée. Avec 11,9 % de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler, cette commune arrive au deuxième rang de l'Espace transfrontalier, derrière Annemasse. La part des demandeurs de moins de 25 ans atteint 15,9 % et celle des demandeurs de 50 ans ou plus atteint 18,0 %.

Plus de 30 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis 1 an ou plus. Thonon-les-Bains présente également une précarité liée au logement importante, puisque 22,6 % des résidences principales sont occupées par des allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement.

Seysssel, dans l'Ain, se caractérise par une précarité monétaire, une précarité liée au logement, et une part de demandeurs d'emploi élevée.

Côté suisse, les deux zones les plus touchées par les signes de précarité appartiennent au secteur Bâtie – Acacias de la ville de Genève et à la commune de Vernier. Le secteur Bâtie – Acacias présente essentiellement des signes forts de précarité monétaire et de précarité familiale. En effet, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale, qui signale un risque de précarité monétaire, s'élève à 7,9 %. L'indicateur de précarité familiale est également élevé : dans ce secteur, près d'un couple marié avec deux enfants ou plus sur trois vit en dessous du seuil de bas revenus. En revanche, les indicateurs de précarité liée à l'emploi et ceux de la précarité liée au logement sont proches de la moyenne de l'Espace transfrontalier.

La commune de Vernier, quant à elle, présente des signes un peu moins marqués de précarité monétaire que le secteur Bâtie – Acacias. En revanche, la précarité liée au logement y est plus présente : la part des logements dont les locataires bénéficient d'une allocation s'élève à 15,7 %, alors que la moyenne cantonale est de 5,9 %, et la moyenne de l'ensemble de l'Espace transfrontalier est de 9 %.

Les communes les moins touchées par la précarité sont le plus souvent situées en Suisse. En France, ce sont surtout des petites communes de moins de 1 000 habitants, comme Chavannaz ou Fessy. Dans le canton de Genève, toutes les communes situées sur la rive gauche du lac Léman présentent des signes de précarité bien inférieurs à la moyenne de l'Espace transfrontalier.

Méthodologie

1. Zonage d'étude

Dans cette étude, l'Espace transfrontalier genevois «élargi» est composé des communes du canton de Genève, de la zone d'emploi du Genevois-Français, et des 8 communes qui appartiennent à l'Association Régionale de Coopération des collectivités du Genevois (ARC) mais qui ne sont pas dans la zone d'emploi du Genevois-Français (Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoiry, Lyaud, Margencel, Marignier, Thonon-les-Bains et Orcier). Dans le canton de Genève, la commune politique de la ville de Genève est divisée en seize secteurs. Cet espace est donc composé de 226 communes, dont 45 en Suisse et 181 en France.

Dans ce territoire, 5 communes ne sont pas suffisamment robustes pour faire partie de l'analyse. Une commune est jugée « non robuste » lors que les deux conditions suivantes sont remplies :

- Moins de 100 personnes couvertes par la CAF en 2010 côté France, moins de 100 personnes de moins de 65 ans côté Suisse
- Moins de 100 personnes en âge de travailler

Ces cinq communes sont toutes françaises : Giron, L'hôpital, Plagne, Surjoux, et Droisy.

2. Sept indicateurs représentant quatre thèmes

En France, la source utilisée pour calculer l'indicateur de précarité monétaire est la source CAF (Caisses d'Allocations Familiales) 2010. Toute personne bénéficiant d'une prestation sociale versée par une caisse d'allocations familiales (prestations familiales, aides au logement, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, etc.) est appelée allocataire et fait partie du fichier CAF.

Le revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API).

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

*Précarité
monétaire*

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux. Ainsi, le RSA se présente sous la forme d'un revenu minimum pour ceux qui ne travaillent pas et d'un complément de revenu pour ceux qui travaillent. Une troisième composante du RSA est le RSA majoration pour les parents isolés.

Dans cette étude, nous ne prenons en compte que les allocataires touchant le RSA socle ou le RSA socle et majoration pour parent isolé.

Pour le canton de Genève, les données de cet indicateur proviennent du Service de l'assurance-maladie et concernent l'année 2009. La population de référence est constituée de la population âgée de moins de 65 ans.

Dans cette étude, les bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict et du revenu minimal cantonal d'aide sociale (RMCAS) ont été retenus. L'aide sociale au sens strict est une prestation d'aide financière accordée à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. Le RMCAS est une aide aux personnes qui sont au chômage et qui ont épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage. Ces deux prestations sont gérées à Genève par l'Hospice général. Les bénéficiaires de ces aides sociales sont connus du Service de l'assurance-maladie car ils reçoivent, entre autres, une subvention pour le paiement de leurs primes d'assurance-maladie.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales, versées par le Service des prestations complémentaires (SPC), ont quant à eux été écartés pour garantir la comparabilité avec l'indicateur français ; en effet, ces prestations complémentaires sont versées en tant que complément à l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS) ou à l'Assurance invalidité (AI).

La précarité monétaire

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 1	Allocataires CAF percevant le RSA socle + allocataires CAF touchant le RSA socle et majoration pour parent isolé (= API) par rapport à la population totale des allocataires	Bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict ou du revenu minimal cantonal d'aide sociale (RMCAS) par rapport à la population des moins de 65 ans

En France, les sources utilisées pour calculer les indicateurs de précarité liée à l'emploi sont les fichiers de Pôle Emploi de 2010 et le recensement de la population de 2008 pour avoir la population en âge de travailler.

Précarité liée à l'emploi

Les demandeurs d'emploi sont regroupés en cinq catégories, en fonction du type d'emploi occupé.

- la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (anciennes catégories 1, 2, 3 hors activité réduite) ;
- la catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (c'est-à-dire de 78 heures ou moins au cours du mois - anciennes catégories 1, 2, 3 ayant une activité réduite) ;
- la catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (c'est-à-dire de plus de 78 heures au cours du mois - anciennes catégories 6, 7, 8) ;
- la catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi (ancienne catégorie 4) ;
- la catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés - ancienne catégorie 5).

La précarité liée à l'emploi

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 2	Demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C inscrits à Pôle emploi par rapport à la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans)	Chômeurs inscrits par rapport à la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans)
Indicateur 3	Demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C de moins de 25 ans par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C	Chômeurs de moins de 25 ans par rapport à l'ensemble des chômeurs
Indicateur 4	Idem pour les plus de 50 ans	Idem pour les plus de 50 ans
Indicateur 5	Demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C au chômage depuis 1 an ou plus par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi	Chômeurs depuis 1 an ou plus par rapport à l'ensemble des chômeurs

Pour cette étude, on ne prend en compte que les demandeurs d'emploi des catégories A, B, C.

Dans le canton de Genève, les données sur les chômeurs inscrits proviennent de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et se basent sur une exploitation des registres tenus par les Offices régionaux de placement (ORP) et consolidé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Toutes les personnes inscrites dans un ORP sont considérées comme demandeurs d'emploi et sont subdivisées en deux catégories : les chômeurs et les non-chômeurs. Un demandeur d'emploi est chômeur s'il est sans emploi et immédiatement disponible pour un travail.

Précarité familiale

En France, la source utilisée pour calculer l'indicateur de précarité familiale est la source CAF (Caisses d'Allocations Familiales) 2010.

Calcul du seuil de bas revenus en France :

Utilisé pour une approche monétaire de la précarité à partir de fichiers de bénéficiaires de prestations sociales, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans les fichiers des allocataires CAF, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (UC) mesuré dans ces fichiers.

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se conformer aux standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 956 € *par unité de consommation* en 2010.

Unités de consommation :

C'est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Calcul du seuil de bas revenus en Suisse :

Les données pour le canton de Genève proviennent de la base de données utilisée par le Service de l'assurance-maladie, et alimentée par les déclarations fiscales des contribuables, pour le calcul du Revenu déterminant unifié (RDU) 2008.

Conformément au système de pondération du revenu utilisé en France et présenté ci-dessus, le RDU des ménages (contribuables) est divisé par le nombre d'unités de consommation les composant afin de comparer le niveau de vie de ménages de taille différente. Cependant, la prise en compte des enfants diffère légèrement de celle utilisée en France, car leur âge n'est pas précisé dans les déclarations fiscales genevoises.

Le premier adulte compte pour 1 et l'autre adulte pour 0,5. Les enfants comptent moins que les adultes. Leur poids dépend ici de la manière dont ils sont considérés dans les données fiscales : les enfants assimilés à une charge au sens fiscal comptent pour 0,4 et ceux assimilés à une demi-charge comptent pour 0,2.

Si le RDU par unité de consommation d'un ménage est inférieur à 60 % du RDU par unité de consommation médian de l'ensemble des contribuables, il est considéré comme étant sous le seuil de bas revenus. En 2008, ce seuil se fixe à 36 318 francs, soit 30 227 euros sur l'année ou 2 519 euros par mois.

Par exemple, pour un couple avec deux enfants en bas âge dont le RDU se monte à 100 000 francs annuels, le RDU par unité de consommation s'établit à $100\,000/2,3$ ($1 + 0,5 + 0,4 + 0,4$), soit 43 478 francs. Le ménage est considéré comme vivant au-dessus du seuil de bas revenus.

La précarité familiale

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 6	Allocataires CAF en couple avec 2 enfants ou plus et vivant au-dessous du seuil de bas revenus (956 euros par UC en 2010), par rapport aux allocataires en couple avec 2 enfants ou plus	Couples mariés avec 2 enfants ou plus vivant sous le seuil des bas revenus (2 519 euros par UC en 2008) par rapport aux couples mariés avec enfants

Remarque : en France métropolitaine, les allocations familiales ne sont versées qu'à partir de la naissance du deuxième enfant.

Précarité liée au logement

En France, les aides au logement (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire. Les trois allocations retenues sont:

- L'allocation de logement familiale (ALF) est attribuée spécifiquement aux familles (ménage ou personne isolée ayant des personnes à charge).
- L'aide personnalisée au logement (APL) est attribuée sous condition de ressources, aux occupants d'un logement conventionné avec l'État.
- L'allocation de logement sociale (ALS) est attribuée à certaines catégories de personnes, autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources.

Dans le canton de Genève, l'indicateur de précarité liée au logement se base, d'une part, sur le nombre de ménages qui reçoivent une allocation de logement, et, d'autre part, sur le nombre de logements subventionnés de type HBM (habitations bon marché) ou de type HM (habitations mixtes). Ces données sont fournies par l'Office du logement et concernent l'année 2011.

L'allocation de logement est une aide financière personnalisée, consentie par l'Etat, aux locataires dont le loyer représente une charge manifestement trop lourde eu égard à leur revenu et leur fortune. L'Etat contrôle le loyer des HBM et ses augmentations et, par ailleurs, octroie une aide aux propriétaires sous forme de rabais fiscaux ou de subvention. Dans le cas des HM, l'Etat verse une subvention directement au locataire. La durée de l'aide varie en fonction des revenus du locataire.

La précarité liée au logement

	Définition retenue pour la France	Définition retenue pour Genève
Indicateur 7	Allocataires CAF bénéficiaires d'une allocation logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement sociale – quelle que soit la situation familiale de la personne – ou allocation de logement familiale) dans l'ensemble des résidences principales	Logements (ménages) pour lesquels une allocation de logement ou une subvention HM (habitation mixte) est attribuée et nombre de HBM (habitation bon marché) par rapport à l'ensemble du parc de des logements.

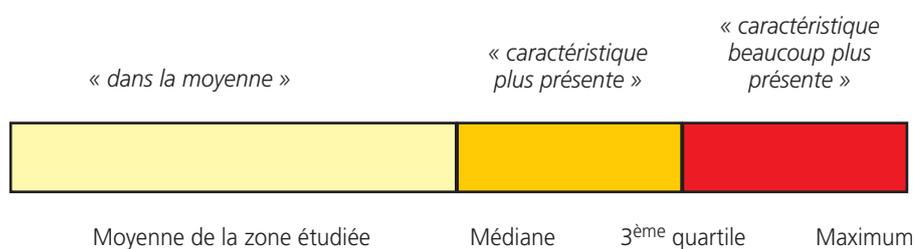
3. Calcul des scores

Afin de résumer l'information, une méthode de « scoring » a été mise en place. Pour chacun des sept indicateurs, un score a été attribué à chacune des communes et à chacun des carreaux en appliquant la méthode suivante.

Pour le calcul du score, trois étapes sont observées :

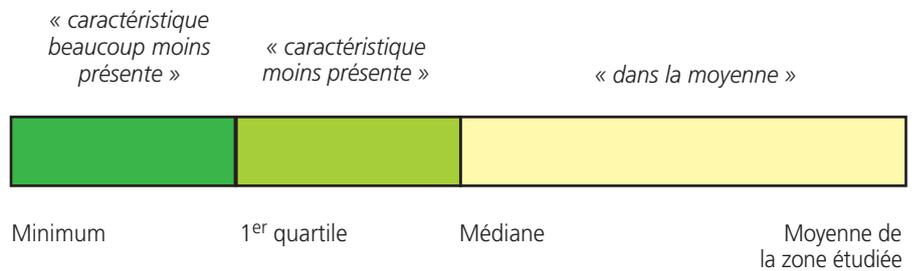
1. On calcule la moyenne de l'indicateur sur l'Espace transfrontalier genevois élargi et on détermine si les communes appartiennent au groupe au-dessus de la moyenne ou en dessous. Puis, on regarde ces deux groupes distinctement.
2. Pour le groupe au-dessus de la moyenne, on détermine la médiane et le troisième quartile. Les communes qui se trouvent en dessous de la médiane du groupe obtiennent le score de 0, les communes du groupe entre la médiane et le troisième quartile obtiennent un score de 1 et les communes au-dessus du troisième quartile obtiennent le score de 2.

Classement des communes ou des carreaux au-dessus de la moyenne



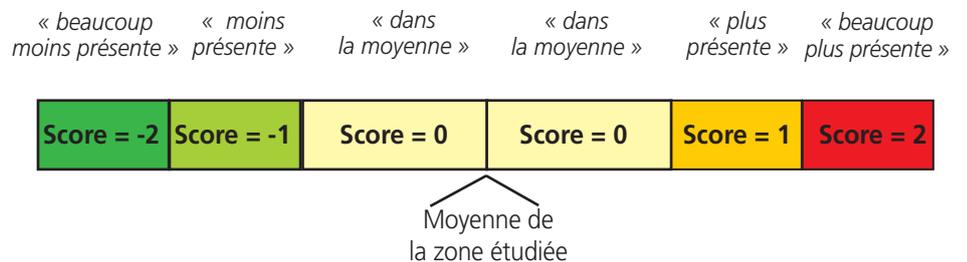
3. Pour le groupe en dessous de la moyenne, on détermine le premier quartile et la médiane. Les communes qui sont en dessous du premier quartile obtiennent un score de -2, les communes du groupe entre le premier quartile et la médiane obtiennent un score de -1 et les communes au-dessus de la médiane obtiennent un score de 0.

Classement des communes ou des carreaux au-dessous de la moyenne



Lorsque le score vaut :

- 2 : très forte présence de la caractéristique
- 1 : forte présence de la caractéristique
- 0 : présence moyenne de la caractéristique
- -1 : faible présence de la caractéristique
- -2 : très faible présence de la caractéristique



Cinq scores ont été calculés, en sommant le score de chacun des sept indicateurs :

- un score de précarité monétaire correspondant à l'indicateur de la précarité monétaire : il peut aller de -2 à 2 selon les communes.
- un score de précarité liée à l'emploi correspondant à la somme des scores des quatre indicateurs de précarité liée à l'emploi. Il peut aller de -8 à 8 selon les communes. Pour l'indicateur composite, la moyenne des scores des quatre indicateurs est utilisée; elle varie entre -2 et 2
- un score de précarité liée aux familles en difficulté: il peut aller de -2 à 2 selon les communes.
- un score de précarité liée au logement : il peut aller de -2 à 2 selon les communes.
- un score composite de précarité qui tient compte de l'équilibrage entre les différents types de précarité dans l'analyse : il peut aller de -8 à 8 selon les communes.

4. Les difficultés de l'étude transfrontalière

La précarité se définit en fonction du contexte socio-économique dans lequel elle se développe. Le niveau de précarité n'est pas le même d'un pays à l'autre. Par exemple, les différences entre le seuil de bas revenus des deux pays ou entre les taux de chômage illustrent bien la difficulté de comparer et d'analyser la précarité en Suisse et en France.

Le choix d'indicateurs comparables a été une autre des difficultés majeures de cette étude. Les sources sont différentes de part et d'autre de la frontière, le champ des données disponibles également. En raison de la méthode de « scoring », il était indispensable d'obtenir des indicateurs suffisamment comparables pour que le calcul d'une moyenne sur l'ensemble de l'Espace transfrontalier élargi soit sensé et utilisable comme valeur de référence.

Trois études sur la pauvreté ont été réalisées à l'Insee Rhône-Alpes. Une de ces études portait sur les communes de l'agglomération de Grenoble, une autre sur les communes de l'agglomération de Saint-Etienne, et la dernière sur les communes de l'agglomération de Lyon. Pour l'étude sur la pauvreté dans l'Espace transfrontalier genevois élargi, nous sommes partis des dix indicateurs utilisés au sein de ces trois études et nous avons étudié la possibilité d'avoir des indicateurs harmonisés côté suisse.

Certains indicateurs ont dû être supprimés, comme la part des familles monoparentales vivant sous le seuil de bas revenus. En effet, dans le fichier RDU (revenu déterminant unifié) utilisé à Genève, les couples vivants en union libre avec un enfant ne peuvent pas être distingués des familles monoparentales.

D'autres indicateurs ont été modifiés, comme les demandeurs d'emploi rapportés à la population active. En Suisse, des données récentes sur la population active à l'échelon communal ou infra-communal ne sont pas, pour l'instant, disponibles : il a donc fallu se contenter d'une population active estimée qui correspond à la population en âge de travailler ([15-64] ans).

Enfin, un indicateur a été ajouté : la part des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans parmi les demandeurs d'emploi.

Au final, pour l'étude au niveau communal sur l'Espace transfrontalier, on a retenu sept indicateurs.

5. Le maillage adopté

Nous avons privilégié, dans un premier temps, le maillage à la commune côté français, et, côté genevois, à la commune et au secteur statistique en ville de Genève.

Dans un deuxième temps, une représentation utilisant une unité géographique équivalente à un carreau de 400 mètres sur 400 mètres a été utilisée. Ce type de représentation permet de s'affranchir des limites géographiques administratives, comme la commune ou le canton, mais nécessite par conséquent des données à un échelon plus fin encore que la commune.

Du côté français, la source CAF offre des données à l'échelon infra-communal quelle que soit la taille de la commune. Pour les autres sources, les données à l'infra-communal ne sont disponibles que pour les communes de plus de 10 000 habitants. Dans le canton de Genève, en revanche, la plupart des données utilisables dans le cadre d'études sur la précarité sont disponibles à l'échelon infra-communal.

En raison de ces contraintes de disponibilité des données, sur les sept indicateurs retenus dans l'étude à l'échelon communal, seuls trois ont pu être conservés à l'échelon des carreaux car ils provenaient de la source CAF. La méthode de « scoring » utilisée est la même qu'à l'échelon communal : la moyenne de l'ensemble des carreaux de l'espace est calculée, puis un score est attribué à chaque carreau en fonction de sa position par rapport à la moyenne. Pour des raisons de secret statistique et de qualité de l'information, le score des carreaux comportant moins de cinq observations n'est pas affiché.

Pauvreté et précarité à l'échelon national

A l'échelon des pays, l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) permet d'estimer le seuil du risque de pauvreté, fixé par convention à 60 % de la médiane du revenu disponible. En 2010, la part de la population vivant en Suisse et se situant en dessous du seuil du risque de pauvreté s'élève à 15,0 %. En comparaison internationale, cette proportion est légèrement en dessous de la moyenne des 27 pays de l'Union européenne (16,4 %), mais plus élevée qu'en France (13,3 %). En ne considérant que les personnes actives occupées, le taux de risque de pauvreté s'élève à 7,7 % en Suisse, contre 6,2 % en France. Ces deux taux se situent en dessous de la moyenne de l'Union européenne (8,4 %). En revanche, le taux de privation matérielle sévère, tel qu'il est défini dans l'enquête SILC, est plus bas en Suisse (1,1 %) qu'en France (3,6 %). Ces deux taux sont moins élevés que la moyenne de l'Union européenne (5,2 %).

Glossaire :

API	Allocation parent isolé
CAF	Caisses d'allocations familiales
HBM	Habitation bon marché
HM	Habitation mixte
OCE	Office cantonal de l'emploi
ORP	Office régional de placement
RDU	Revenu déterminant unique
RMCAS	Revenu minimal cantonal d'aide sociale
RSA	Revenu de solidarité active
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
UC	Unité de consommation

Pour toute information

**Institut national de la statistique et
des études économiques**
Direction régionale Rhône-Alpes
B.P. 3196 - 69401 Lyon Cedex 03
Téléphone : +33 09 72 72 4000
Messagerie : insee-contact@insee.fr
Internet : www.insee.fr/rhone-alpes



Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
82, route des Acacias
Case postale 1735 - 1211 Genève 26
Téléphone : +41 22 388 75 00
Télécopie : +41 22 388 75 10
Messagerie : statistique@etat.ge.ch
Internet : www.ge.ch/statistique



• Responsable de la publication : Dominique Frei, directeur de l'OCSTAT	• Edition janvier 2013
• Tirage : 1 000 exemplaires	• Impression : Atar SA
	• Graphisme : OCSTAT
• ISBN : 978 2 11 129921 4	• Code Sage - OBST51928

• COMMANDES	INSEE Rhône-Alpes	OCSTAT-Genève
• Publication	Prix : 12 €	Prix : 15 CHF
	• Copyright INSEE - OCSTAT	